



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 11ème législature

formation professionnelle

Question écrite n° 27813

### Texte de la question

M. Kofi Yamgnane souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur les problèmes de la rémunération des stages en alternance. En effet, il a été encore récemment alerté par des particuliers sur les difficultés pour les jeunes à trouver des rémunérations correspondant aux stages en alternance dans le domaine agricole, et sur des filières d'avenir comme le génie biologique. Le problème est d'autant plus aigu que ces formations en alternance sont nécessaires pour la plupart à la validation de formation. Alors qu'environ 100 000 jeunes sortent chaque année du système éducatif sans qualification, on constate une pénurie de main-d'oeuvre qualifiée dans de nombreux domaines techniques. Deux entreprises sur trois reconnaissent des difficultés de recrutement dans les métiers à fort contenu technologique. L'apprentissage représente donc le meilleur moyen d'insertion professionnelle. Pour les secteurs de l'industrie, par exemple, les résultats sont probants puisque 92 % des apprentis sont en situation d'emploi. Aussi, lui demande-t-il si une réflexion est menée en la matière et si des solutions de dynamisation sur ce type de formation sont à l'étude.

### Texte de la réponse

Le développement de l'apprentissage poursuit un objectif d'amélioration de l'insertion professionnelle des jeunes. Il répond, dans le secteur agricole et plus largement pour les métiers ruraux, d'une part, à des besoins en main-d'oeuvre qualifiée exprimés par les secteurs professionnels et, d'autre part, à la demande de jeunes souhaitant pouvoir choisir parmi des voies de formation diversifiées. Toute formation par alternance suppose avant tout la signature d'un contrat de travail avec un employeur et l'inscription en centre de formation est subordonnée à la signature de ce contrat. L'établissement de formation choisi par le candidat doit dans la mesure du possible aider le jeune dans la recherche d'un employeur mais il est vrai que la demande est très importante et difficile à satisfaire dans certains secteurs. Un certain nombre de mesures financières ont été prises afin de favoriser la formation par alternance et la signature de contrats avec les employeurs mais la décision de ces derniers est, bien entendu, souveraine en la matière. Le ministère de l'agriculture et de la pêche participe activement aux réflexions actuellement pilotées par le ministère de l'emploi et de la solidarité sur le financement des formations par alternance et notamment au moyen de la taxe d'apprentissage. Enfin, le ministère de l'agriculture et de la pêche conduit certaines actions innovantes de portée générale relatives à l'aide au développement de l'apprentissage dans le cadre de la politique gouvernementale de développement quantitatif et qualitatif de cette voie de formation. Ces actions concernent notamment : la formation des maîtres d'apprentissage, la formation de formateurs, l'organisation de l'alternance dans les secteurs d'emplois salariés par la signature de conventions de coopération avec les branches professionnelles, l'individualisation des parcours de formation nécessitée par la possibilité de moduler la durée des contrats après évaluation des compétences des apprentis.

### Données clés

Auteur : [M. Kofi Yamgnane](#)

Circonscription : Finistère (6<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

**Numéro de la question :** 27813

**Rubrique :** Agriculture

**Ministère interrogé :** agriculture et pêche

**Ministère attributaire :** agriculture et pêche

Date(s) clée(s)

**Question publiée le :** 5 avril 1999, page 1964

**Réponse publiée le :** 31 mai 1999, page 3270